UQÀM | Département d'histoire
FACULTÉ DES SCIENCES HUMAINES
Université du Québec à Montréal

PLAN DE COURS

HIS549B-10	CONTESTATION ET RADICALISME AUX ÉTATS-UNIS, XIXE – XXE S.
Numéro du cours	Titre du cours

H-2022	3	MOODLE
Session	Nombre de crédits	Site Web du cours

Coordonnées de l'enseignant(e) :

LEHUU,_ISABELLE	6586	lehuu.isabelle@uqam.ca	A-6260
Nom et prénom	Poste	Courriel	Bureau

DISPONIBILITÉS DE L'ENSEIGNANT(E)

Sur rendez-vous

TABLE DES MATIERES

1 Description du cours 2
2 Place du cours dans le programme - Objectif du cours 2
3 Contenu du cours - Démarche d'enseignement et d'apprentissage 2
3.1 Formules pédagogiques 2
4 Sommaire des évaluations - Pondération 4
5 Calendrier du cours 4
6 Modalités du cours 6
6.1 Modalités de participation au cours 6
6.2 Modalités de reprise en cas d'absence à une évaluation 6
6.3 Modalités de remise des travaux 6
6.4 Modalités de consultation des travaux et des examens 6
6.5 Modalités d'évaluation de la langue 6
6.6 Modalités d'évaluation des enseignements 6
7 Bibliographie - Médiagraphie 7
7.1 Documentation obligatoire 7
7.2 Documentation complémentaire 7
8 Références 8
8.1 Règlement nº 18 sur les infractions de nature académique - Plagiat 8
8.2 Document et Informations additionnelles 9
8.3 Règlements pédagogiques du département d'histoire 10
8.4 Politique nº 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel / Politique nº 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement 11
8.5 Compétences 12

1 DESCRIPTION DU COURS

Loin d'être limitée aux années 1960, la contestation a été un phénomène récurrent dans l'histoire des États-Unis aux XIXe et XXe siècles. Cet atelier propose d'en explorer la diversité en s'attachant à des mouvements et des activistes de différentes époques tels que les abolitionnistes, les socialistes, les anarchistes, les utopistes, les féministes, les pacifistes et les environnementalistes. Quelques exemples de mouvements contemporains comme les activistes LGBTQ et le mouvement *Black Lives Matter*, mais aussi la droite radicale et l'extrémisme *Alt-Right* souligneront la continuité des années 1990 au début du XXIe siècle.

Plusieurs angles d'approche seront utilisés pour lier les courants d'idées aux actions, les protagonistes aux organisations sociales et aux institutions politiques. L'analyse commencera par les grands textes de la tradition radicale aux États-Unis, afin d'explorer les objectifs et les enjeux. Elle débouchera sur une mise en contexte pour étudier les gestes, les moyens de pression, les alliances et les divisions, les résultats et les échecs, et finalement l'héritage pour les générations futures.

La plupart des lectures obligatoires (sources et études) seront disponibles en français, mis à part quelques discours d'activistes américains non traduits à ce jour. Cet atelier comprendra aussi quelques films et documentaires afin d'examiner les supports iconographiques utilisés par les mouvements radicaux et la couverture médiatique qui leur était consacrée à différentes époques.

2 PLACE DU COURS DANS LE PROGRAMME - OBJECTIF DU COURS

Ce cours-atelier de 3^{e} niveau s'adresse à des étudiantes, étudiants d'histoire ayant déjà suivi 20 cours universitaires. Outre le cours HIS2430 (Introduction à l'histoire des États-Unis), il est souhaitable qu'elles, ils aient complété au moins un cours d'analyse siglé HIS44XX dans le champ spécifique de l'histoire des États-Unis.

3 CONTENU DU COURS - DÉMARCHE D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE

Organisation pédagogique du cours:

Les séances hebdomadaires sont conçues comme des séminaires pour favoriser les débats autour de lectures communes et d'extraits de films. Par conséquent, il est essentiel que les textes soient lus au fur et à mesure afin de pouvoir les commenter en classe. Les lectures obligatoires comprennent des documents d'époque en traduction française ou en anglais et quelques articles. On recommande aussi de visionner l'intégralité des films qui sont à la réserve du cours en dehors des heures de classe, au choix par prêt de 24h ou sur place à l'audiovidéothèque.

Objectifs pédagogiques:

Ce cours-atelier vise à:
1) approfondir des connaissances de base en histoire des États-Unis;
2) explorer l'histoire du radicalisme sous tous ses angles, de l'histoire des idées à l'histoire sociale et l'histoire politique;
3) développer les capacités d'analyse par la lecture de documents d'époque et d'articles scientifiques;
4) améliorer la communication écrite en rédigeant une analyse comparée de 5-6 pages et un travail de synthèse de 6-8 pages
5) offrir un entraînement à l'oral sur un sujet au choix de l'étudiante, l'étudiant.

3.1 FORMULES PÉDAGOGIQUES

1. **Participation** aux discussions tout au long de la session
   Pondération: 20%

2. **Exposé oral (seul.e ou en équipe de deux)** de 20 mn + discussion, selon un calendrier à finaliser avant le 31 janvier.
   Pondération: 25%

L'exposé portera au choix sur :

a) un document antérieur ou postérieur à 1920, en excluant ceux inclus dans les lectures obligatoires, mais qui peut être d'un des auteurs ou autrices étudiées.
Le document choisi sera textuel, visuel ou audio, court ou long (discours, pétition, pamphlet, traité, rapport d'enquête, entrevue, roman, récit autobiographique, poème, chanson, pièce de théâtre, dessin, tableau, photo, film, etc.) Il sera choisi en fonction de sa signification toute particulière dans le développement d'un mouvement de contestation spécifique ou marquant un changement d'orientation, voire un tournant au sein de ce mouvement. Il pourrait aussi faire écho aux paroles et gestes de générations antérieures d'activistes américains.

b) les origines idéologiques et historiques d'un mouvement de contestation très contemporain aux États-Unis, par exemple *Animal Liberation Front, Antifa*, *Black & Pink, Black Lives Matter, Critical Resistance, Earth First*, *Femen, Idle No More*, *Occupy Wall Street*

L'étudiant.e ou l'équipe de deux cherchera à identifier les documents fondateurs et les leaders du mouvement de son choix. Elle, il pourra analyser les actions et les déclarations des militants, leurs prises de position dans les médias, voire leur évolution ou leur changement de tactiques, afin d'évaluer ce mouvement du temps présent à la lumière de la tradition radicale des États-Unis.
L'objectif principal de l'exposé oral est de capter l'attention de l'auditoire et de favoriser un échange avec les autres participantes, participants du cours-atelier. Les critères d'évaluation seront le contenu de l'exposé, son organisation, le rapport à l'auditoire et la qualité de la performance. Les deux membres d'une équipe recevront la même note.

3. **Analyse comparée** de 5-6 pages dactylographiées à double interligne, à remettre **le 7 mars 2022.**
Pondération: 25%

L'étudiant.e lira et analysera les romans *Cent ans après* d'Edward Bellamy et *Herland* de Charlotte Perkins Gilman publiés au tournant du XXe siècle. L'analyse comparée de ces deux textes n'est pas une simple juxtaposition de deux comptes rendus de lecture, ni des notices biographiques de ces deux auteurs. Ce n'est pas non plus une dissertation sur les utopies de la fin du XIX^{e} et du début du XX^{e} siècle avec juste quelques exemples tirés des ouvrages. Il s'agit plutôt de dégager les caractéristiques spécifiques de ces deux textes, tant au niveau de la forme que du fond et d'offrir un rapport de lecture critique pour expliquer qui dit quoi, dans quel contexte, avec quel succès ou dans quelles limites, et si ces deux critiques de la société américaine diffèrent ou se ressemblent dans leurs idées, leurs objectifs ou leurs stratégies.
Le travail comprendra une présentation équitable de chacun des deux ouvrages et de leurs auteurs, ainsi qu'une analyse des convergences et des divergences entre eux. Il sera organisé selon une structure logique et devra inclure des notes de référence pour les citations des deux textes de même que pour les paraphrases ou résumés desdits textes.

4. **Travail de synthèse** de 6-8 pages à double interligne sur la révolte noire des années 1960, basé principalement sur les écrits, discours et entrevues des leaders James Baldwin, Malcolm X et Martin Luther King qui font partie des lectures obligatoires. À remettre au plus tard **le 19 avril 2022**.
Pondération: 30%

L'étudiante, l'étudiant prendra soin de présenter les documents pour souligner aussi bien les différences que les similitudes entre les positions des trois militants, les moyens qu'ils ont voulu promouvoir pour lutter contre l'oppression, ainsi que les changements dans le temps et l'évolution de leurs parcours individuels dans un contexte politique et social d'alliances et de divisions. Outre des remarques générales pour situer chacun des auteurs, on souhaiterait voir des exemples précis qui permettent d'identifier les paroles et les gestes, le public ciblé par tel ou tel leader, sans négliger la chronologie des événements qui les entourent.
Le travail de synthèse tâchera 1) d'énoncer une hypothèse pour comprendre la complexité du mouvement des droits civiques et réconcilier la diversité de ses leaders, 2) de développer une argumentation en faveur de cette hypothèse et 3) de critiquer les contre-arguments.
Le travail comprend une introduction, un développement structuré et une conclusion. Il peut nécessiter des lectures complémentaires et il devra inclure des notes de référence aussi bien pour les citations que pour les paraphrases ou résumés des textes utilisés.

Critères d'évaluation des travaux:
- Qualité du français (20% des travaux écrits; 10% de l'exposé oral)
- Compréhension des lectures et capacité d'analyse critique
- Pertinence des idées et concepts énoncés
- Structure du texte et rigueur de l'argumentation
- Clarté de l'exposé oral et envergure de la recherche.
- Clarté de l'exposé oral et envergure de la recherche
- Les retards dans la remise des travaux seront pénalisés (0,5 point par jour ouvrable)

4 SOMMAIRE DES ÉVALUATIONS - PONDÉRATION

Types de travaux : Exercices, présentations, examens	Pondération %	Date de remise
Participation aux discussions	**20**	**Tout le trimestre**
Exposé oral	**25**	**Calendrier à venir**
Analyse comparée	**25**	**7 mars 2022**
Travail de synthèse	**30**	**19 avril 2022**

5 CALENDRIER DU COURS

Cours	Date	Activités d'enseignement	Lecture ou travail à faire avant la séance
1	10 janvier	Introduction	
2	17 janvier	La tradition radicale aux États-Unis	*La déclaration d'indépendance* (1776) *La déclaration des droits* (1791) Henry David THOREAU, *La désobéissance civile* (1849)
3	24 janvier	Les abolitionnistes	David WALKER (1829), William Lloyd GARRISON (1831), Lydia Maria CHILD (1833), Frederick DOUGLASS (1852), John BROWN (1859)
4	31 janvier	Les droits des femmes	*Declaration of Sentiments* (1848), Sojourner TRUTH (1851) Frederick DOUGLASS (1870) **Film**: *One Woman, One Vote* (1995)
5	7 février	Utopies et socialistes de la fin du XIXe – début du XXe	Edward BELLAMY, *Cent ans après* (1888) Eugene DEBS, « How I Became a Socialist » (1902)
6	14 février	Féministes et anarchistes	Charlotte Perkins GILMAN, *Herland* (1915) Emma GOLDMAN, « Abnarchism » (1911) Maman JONES, *Autobiographie* (1925)
7	21 février	La contestation du premier XXe siècle	W.E.B. DuBOIS, *Les âmes du peuple noir* (1903) James AGEE et Walker EVANS, *Louons maintenant les grands hommes* (1941) Asa Philip RANDOLPH, « Why Should We March » (1942)
8	28 février	*Semaine de lecture*	
9	7 mars	Des Beatniks aux Hippies	Allen GINSBERG, *Howl* Jack KEROUAC, *Sur la route* (extraits) **Film**: Robert Frank et Alfred Leslie, *Pull my Daisy* (1959)
10	14 mars	SDS et la Nouvelle Gauche	Tom HAYDEN, *Port Huron Statement of the Students for a Democratic Society* (1962) *You don't need a Weathernan…* (1969) *«* Bring the War Home » (1969), *SDS New Left Notes* Abby HOFFMAN, «Témoignage au procès de Chicago » (1968) **Film**: Mark Kitchell, *Berkeley in the Sixties* (1990)
11	21 mars	Droits civiques et pouvoir noir	J. BALDWIN, Malcolm X, M.L. KING*, Nous les Nègres (1963)* J. BALDWIN*, La prochaine fois le feu* Martin Luther KING*,* « Lettre de la geôle de Birmingham » Anne MOODY, « Le réveil du Mississipi » Malcolm X, « Le bulletin de vote ou le fusil » (1964) Black Panther Party, *What We Want, What We Believe* (1966) **Film:** James BALDWIN, *I Am Not Your Negro*

12	28 mars	Le féminisme radical *Évaluation des enseignements*	Déclaration d'intention de NOW (1966) Redstockings Manifesto (1969) Kate MILLETT, *La politique du mâle* (1970) Déclaration du Combahee River Collective (1977) Angela DAVIS, «Progressons toutes ensemble » (1989) **Film** : *Quelques féministes américaines*, ONF 1977
13	4 avril	Environnementalistes et militants de la fin de siècle	Rachel CARSON, *Printemps silencieux* (1968) Peter SINGER, *La libération animale* (1993) Third World Gay Liberation, « What We Want, What We Believe » (1971) Harvey MILK, « The Hope Speech » (1978)
14	11 avril	Exposés	
15	18 avril	*Lundi de Pâques*	Remise du travail de synthèse le **19 avril 2022**

6 MODALITÉS DU COURS

6.1 MODALITÉS DE PARTICIPATION AU COURS

Les lectures obligatoires doivent être complétées avant la rencontre hebdomadaire pour permettre une participation aux discussions. Cette participation tout au long du trimestre compte pour **20%** de la note du cours.

6.2 MODALITÉS DE REPRISE EN CAS D'ABSENCE À UNE ÉVALUATION

Seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat – Règlements pédagogiques.

Une absence motivée à l'exposé oral donnera lieu à une reprise de cet exercice, mais sans que l'on puisse confirmer la présence des autres étudiant.e.s pour poser des questions.

6.3 MODALITÉS DE REMISE DES TRAVAUX

Conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de **5 %** par jour ouvrable – Règlements pédagogiques.

Les modalités de remise des travaux (papier ou fichier électronique, format PDF ou Word, lieu de dépôt) seront précisées quand le retour en présentiel ou l'enseignement à distance sera confirmé pour le reste du trimestre.

6.4 MODALITÉS DE CONSULTATION DES TRAVAUX ET DES EXAMENS

Durant la session, les travaux corrigés sont remis en classe. Les travaux de fin de session peuvent être transmis par la poste si l'étudiant ou l'étudiante joint une enveloppe préaffranchie à son travail. Les examens ne sont pas remis, mais ils peuvent être consultés sur demande.

6.5 MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA LANGUE

La qualité du français compte pour **20%** pour chacun des deux travaux écrits et pour **10%** pour l'exposé oral.

Extrait du *Guide* - La correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale d'histoire, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit.
Pour les cours où une présentation orale est prévue, la qualité du français oral est également évaluée. (Résolution AD-11-05-06-81).

6.6 MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Avec un objectif d'augmenter la participation étudiante au processus d'évaluation des enseignements, la Politique nº 23 d'évaluation des enseignements prévoit que l'évaluation se réalise en ligne, mais dans un moment de 20 à 30 minutes réservé à cette fin à l'intérieur d'une séance de cours qui, pour les cours à horaire régulier, serait vers la 12e ou 13e semaine du trimestre. Les étudiantes et étudiants pourront remplir le questionnaire d'évaluation en accédant au site d'évaluation des enseignements à l'aide d'un ordinateur portable ou d'une tablette (http://www.evaluation.uqam.ca/).

7 BIBLIOGRAPHIE - MÉDIAGRAPHIE

Une **bibliographie** est un outil de travail qui fournit la liste de toutes les sources d'information imprimées consultées pour un travail de recherche (livres, dictionnaires, encyclopédies, revues, actes de congrès, publications gouvernementales, etc.)

Une **médiagraphie** englobe la liste des sources d'information imprimée, audiovisuelles (DVD, DC, vidéos, émissions de radio et télévision, etc.) et numériques (site internet, article de périodique en ligne, blogue, etc.).

Vous référez au guide de présentation de la bibliographie : http://www.infosphere.uqam.ca/rediger-un-travail/presenter-sa-bibliographie

7.1 DOCUMENTATION OBLIGATOIRE

Pour les références complètes des lectures obligatoires accessibles en ligne ou à la Réserve de la bibliothèque centrale, ainsi que les films de l'Audiovidéothèque mentionnés dans le Calendrier, voir le Moodle du cours.

7.2 DOCUMENTATION COMPLÉMENTAIRE

Pour les références bibliographiques des lectures complémentaires, voir le Moodle du cours.

8 RÉFÉRENCES

8.1 RÈGLEMENT Nº 18 SUR LES INFRACTIONS DE NATURE ACADÉMIQUE - PLAGIAT



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du Règlement no 18 sur les infractions de nature académique.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- La substitution de personnes ;
- L'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- La transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignant(e)e, l'enseignant(e) ;
- L'obtention par vol, manoeuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- La possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- L'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- L'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- La falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- La falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-création, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement nº 18. Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca.

Vous pouvez également consulter des capsules vidéo sur le site r18.uqam.ca. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

INFO SPHÈRE

Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat.

8.2 DOCUMENT ET INFORMATIONS ADDITIONNELLES

Guide pour les étudiantes et étudiants du 1er cycle :
Un *Guide* pour les étudiantes et étudiants de premier cycle en histoire a été initialement préparé par le Comité de pédagogie du Département d'histoire de l'UQÀM afin de faciliter l'accès à l'information nécessaire à toute étudiante, étudiant du premier cycle en histoire. Une version PDF de ce *Guide* est disponible sur le site WEB du Département d'histoire de l'UQÀM. Ce *Guide* veut d'abord faciliter l'accès à l'information concernant l'ensemble de ces règles. Il contient les renseignements concernant les exercices pédagogiques et les règles de présentation des travaux requis dans le cadre des cours d'histoire au premier cycle.

Les études de premier cycle en histoire sont régies à la fois par le Règlement des études de premier cycle de l'UQÀM (Règlement no 5), par le Programme d'études spécifique (baccalauréat en histoire) et par les règlements pédagogiques du département d'histoire.

Règlement no 8 des études de cycles supérieurs :
Relativement aux cycles supérieurs, les étudiantes et étudiants doivent prendre connaissance du Règlement no 8. Plusieurs spécifications s'y trouvent, entre autres, pour les programmes courts, DESS, Maîtrise et doctorat.

Politique no 44 d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap :
Par sa politique, l'Université reconnait, en toute égalité des chances, sans discrimination ni privilège, aux étudiantes, étudiants en situation de handicap, le droit de bénéficier de l'ensemble des ressources du campus et de la communauté universitaire, afin d'assurer la réussite de leurs projets d'études, et ce, dans les meilleures conditions possibles. L'exercice de ce droit est, par ailleurs, tributaire du cadre réglementaire régissant l'ensemble des activités de l'Université.

Il incombe aux étudiantes, étudiants en situation de handicap de rencontrer les intervenantes, intervenants (conseillères, conseillers à l'accueil et à l'intégration du Service d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap, professeures, professeurs, chargées de cours, chargés de cours, direction de programmes, associations étudiantes concernées, etc.) qui pourront faciliter leur intégration à la communauté universitaire ou les assister et les soutenir dans la résolution de problèmes particuliers en lien avec les limitations entraînées par leur déficience.

Le Service d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap (SASESH) offre des mesures d'aménagement dont peuvent bénéficier certains étudiants. Nous vous recommandons fortement de vous prévaloir des services auxquels vous pourriez avoir droit afin de réussir vos études, sans discrimination. Pour plus d'information, visitez le site de ce service à l'adresse suivante : http://vie-etudiante.uqam.ca/etudiant-situation-handicap/nouvelles-ressources.html et celui de la politique institutionnelle d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap :
https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_44.pdf

Vous devez faire connaitre votre situation au SASESH le plus tôt possible :

- En personne : 1290, rue Saint-Denis, Pavillon Saint-Denis, local AB-2300
- Par téléphone : 514 987-3148
- Courriel : situation.handicap@uqam.ca
- En ligne : http://vie-etudiante.uqam.ca/

8.3 RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES DU DÉPARTEMENT D'HISTOIRE

Le département d'histoire a adopté certaines lignes de conduite concernant l'évaluation (Règlements pédagogiques) :

- afin d'appliquer le principe de l'évaluation continue, un cours comporte au moins trois évaluations;
- pour réussir le cours, les étudiantes et les étudiants doivent, obligatoirement, réaliser toutes les activités prévues;
- l'évaluation orale est établie conformément à la résolution AD 20-05-01-71 votée par l'Assemblée départementale, soit :
  - un maximum de 20 % peut être attribué à la participation des étudiants.es au cours, incluant les interventions lors de discussions en classe, la participation à une activité pédagogique, etc.;
  - pour les cours siglés HIS1000, HIS2000 et HIS4000, l'évaluation des prestations orales ne peut dépasser les 33% de la note;
  - pour les cours HIS500X, HIS5000 et HIS6000, compte tenu de leur finalité pédagogique qui inclut la formation à la prise de parole scientifique, un exposé oral ne pourra dépasser les 50% de la note, conformément au Règlement no 5.
- les cours d'introduction comportent un examen écrit en classe, portant sur l'ensemble de la matière et dont la pondération varie entre 25% et 40% de la note globale;
- la correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit;
- les travaux collectifs, s'il y a lieu, doivent toujours prévoir la répartition des tâches entre les étudiantes, les étudiants;
- conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de 5 % par jour ouvrable;
- seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat;
- dans le cas des activités de recherche individuelle (HIS 5790), une entente, signée par la professeure, le professeur et l'étudiante, l'étudiant, est déposée au département au début de la session; cette entente précise le sujet de la recherche, les sources qui seront utilisées et les modalités d'évaluation;
- les notes attribuées à chacune des étapes de l'évaluation sont exprimées en chiffres et converties à la fin du cours en lettres, selon le barème suivant **:**

Note chiffrée	Lettre	Point	Niveau
88 % et plus	A+	4,3	Excellent
85 % - 87 %	A	4,0	
82 % - 84 %	A-	3,7	
78 % - 81 %	B+	3,3	Très bien
75 % - 77 %	B	3,0	
72 % - 74 %	B-	2,7	
68 % - 71 %	C+	2,3	Bien
65 % - 67 %	C	2,0	
62 % - 64 %	C-	1,7	
58 % - 61 %	D+	1,3	Passable
55 % - 57 %	D	1,0	
54 % et moins	E	0,0	Échec

8.4 POLITIQUE Nº 16 VISANT À PRÉVENIR ET À COMBATTRE LE SEXISME ET LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL / POLITIQUE Nº 42 SUR LE RESPECT DES PERSONNES, LA PRÉVENTION ET L'INTERVENTION EN MATIÈRE DE HARCÈLEMENT

La Politique nº 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel : Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité. La Politique identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel **:**

- **Violence à caractère sexuel** : Comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés / Avec ou sans contact physique, incluant les moyens technologiques (médias sociaux ou numériques) / Comprend la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace, la contrainte ou l'agression sexuelle - usage de la force. Exemples : Commentaires, allusions, plaisanteries, insultes à caractère sexuel devant ou en l'absence de la personne visée / Avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les baisers non désirés / Imposition d'une intimité sexuelle non voulue / Promesses de récompenses ou menaces de représailles liées à la satisfaction ou non d'une demande à caractère sexuel / actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme. **Cyber harcèlement** (internet-courriels-textos) : la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles sans son consentement - explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes.
- **Sexisme** : Tous comportements, propos ou attitudes discriminatoires / À l'encontre des femmes et des minorités de genre / Fondés sur des croyances, des valeurs ou attitudes stéréotypées entourant la différence des sexes et des genres. Exemples : Une personne insultée, maltraitée, ignorée ou exclue en raison de son identité de genre ou de son orientation sexuelle / Des commentaires selon lesquels certaines personnes ne sont pas compétentes dans leur domaine parce que ce sont des femmes / Des comportements, des attitudes ou des propos misogynes, homophobes, lesbophobes, transphobes, etc.
- **Hétérosexisme** : Comportements, les propos ou attitudes discriminatoires qui perpétuent et renforcent les normes de genre hétérosexuelles, est considéré comme une forme de sexisme. Exemple : Des propos désobligeants à l'égard d'hommes qui prennent un congé parental.

La Politique nº 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement : L'Université reconnaît sa responsabilité d'assurer un milieu de travail et d'études exempt de toute forme de harcèlement et veille à ce qu'aucune forme de harcèlement ne soit tolérée, quelle qu'en soit la source. Une seule conduite grave peut aussi constituer du harcèlement si elle porte une telle atteinte et produit un effet nocif continu pour cette personne. La Politique s'applique à l'intérieur et à l'extérieur du campus, et identifie les comportements suivants :

- **Harcèlement psychologique :** Pour que le harcèlement psychologique soit établi, certains critères de la définition doivent être présents et démontrés, soit : Conduite vexatoire / Caractère répétitif ou conduite unique grave / Caractère hostile ou non désiré / Atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique - de l'abus de pouvoir ou d'autorité, du conflit et de l'incivilité / Un milieu de travail ou d'études néfaste - **Harcèlement sexuel** : Le harcèlement sexuel est une forme de harcèlement psychologique. Il se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle non désiré et consiste en une pression malséante exercée sur une personne, soit : Remarques ou comportements / Sollicitation / Question intimes intrusives / Sifflements / Commentaires inappropriés d'ordre sexuel / Regards concupiscents / Affichage de photographies pornographiques
- **Harcèlement discriminatoire** : C'est une forme de harcèlement psychologique qui se manifeste à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes, notamment, en raison de la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap. Pour plus d'information sur cette forme de harcèlement, consultez le site de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec.
- **Harcèlement criminel** : C'est une forme de harcèlement psychologique visée à l'article 264 du Code criminel. Cette disposition interdit de suivre une personne ou une de ses connaissances ou de communiquer avec elle de façon répétée, de surveiller son domicile ou son lieu de travail de façon répétée, ou de se comporter de manière menaçante à l'égard de cette personne ou d'un membre de sa famille.

Pour de plus amples informations : vous référez à la Politique nº 16 et la Politique nº 42.

Formation : Toute personne membre de la communauté universitaire contribue à maintenir une culture du respect et du consentement, notamment, en participant aux activités de formations obligatoires sur le sexisme et les violences à caractère sexuel.

Pour obtenir du soutien :

- Pour rencontrer une personne ou faire un signalement : communiquez avec le Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement : **514 987-3000**, poste 0886 harcelement@uqam.ca
- Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM : www.harcelement.uqam.ca
- CALACS (Centre d'aide et de Lutte contre les Agressions à Caractère Sexuel) : **514 529-5252 ou 1 877-717-5252**
- Soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : **514 987-3185**, Local DS-2110
- Service de la prévention et de la sécurité : **514 987-3131** en tout temps

8.5 COMPÉTENCES

Non applicable



Lors d'un cours ou d'une activité d'enseignement en ligne, le personnel enseignant peut décider, selon le cas, de procéder à l'enregistrement audio ou audiovisuel du cours ou de l'activité d'enseignement. Le personnel enseignant peut partager l'enregistrement uniquement à son groupe-cours.



En cas d'enregistrement, l'étudiante, l'étudiant sera informé au début de la séance.



Il est de la responsabilité de l'étudiante, de l'étudiant de désactiver son microphone et/ou sa caméra s'il ne souhaite pas être enregistré.



À défaut de désactiver son microphone et/ou sa caméra, l'étudiante, l'étudiant, consent à l'enregistrement audio ou audiovisuel, à la conservation, à la rediffusion et à l'utilisation de l'enregistrement de son nom, de sa voix et de son image dans le cadre du cours ou de l'activité en ligne. L'étudiante, l'étudiant reconnaît ne détenir aucun droit dans l'enregistrement.



Sauf avec l'autorisation expresse écrite du personnel enseignant, l'étudiante, l'étudiant reconnaît qu'il est interdit de reproduire, d'enregistrer, de publier, de diffuser, de communiquer ou de partager, par quelque moyen que ce soit, tout ou partie de l'enregistrement d'un cours ou d'une activité d'enseignement en ligne de même que tout matériel pédagogique s'y rattachant.

Une étudiante, un étudiant qui contrevient à ce qui précède s'expose aux sanctions prévues dans les règlements et politiques de l'UQAM ou à tout recours légal, notamment en vertu de la Loi sur le droit d'auteur.